RAPPORT
GÉNÉRAL DES TRAVAUX

OCOD-BF
OBSERVATOIRE POUR LA CÉLÉRITÉ
DES OPÉRATIONS DOUANIÈRES
AU BURKINA FASO

SÉMINAIRE DE SENSIBILISATION SUR LE THÈME



« Contrôle du transport routier de marchandises et fluidité des échanges commerciaux face aux exigences de professionnalisme, d'éthique, de sécurité et de compétitivité économique. »

Salle de conférence Gilbert Honoré ZOUNGRANA
Direction générale des douanes, Ouagadougou
Mercredi 29 juillet 2026

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION 3
II. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE 5
2.1. Mot de bienvenue du Président du Comité d'organisation 5
2.2. Discours d'ouverture du Président du séminaire 5
III. DÉROULEMENT DES TRAVAUX 8
3.1. Communication 1 : Réglementation du transport routier de marchandises : sécurité, professionnalisation et modernisation du secteur (MATM / DGTTM) 8
3.2. Communication 2 : Contrôle douanier du transport routier de marchandises : enjeux de mobilisation des recettes et de facilitation des échanges (DGD) 8
3.3. Communication 3 : Fluidité des échanges commerciaux et compétitivité économique : impacts des contrôles routiers des marchandises en transit (BMCRF) 9
3.4. Communication 4 : Missions des Eaux et Forêts et documents contrôlés aux postes de contrôle (DGEF) 9
IV. ÉCHANGES ET DÉBATS 12
V. RECOMMANDATIONS 14
5.1. Recommandations transversales 14
5.2. À l'endroit de la Direction générale des douanes 14
5.3. À l'endroit de la Brigade Mobile de Contrôle et de Répression de la Fraude (BMCRF) 14
5.4. À l'endroit de la Direction générale des Eaux et Forêts 14
5.5. À l'endroit de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso 15
5.6. À l'endroit de la Commission de l'UEMOA 15
5.7. À l'endroit des chargeurs et des transporteurs 15
VI. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE 17
VII. CONCLUSION 19
ANNEXE 1 : CHRONOGRAMME DU SÉMINAIRE 20
ANNEXE 2 : LISTE DE PRÉSENCE 21

I. INTRODUCTION

Le mercredi 29 juillet 2026 s'est tenu, dans la salle de conférence Gilbert Honoré ZOUNGRANA de la Direction générale des douanes à Ouagadougou, le séminaire de sensibilisation organisé par l'Observatoire pour la Célérité des Opérations Douanières au Burkina Faso (OCOD-BF) sur le thème : « Contrôle du transport routier de marchandises et fluidité des échanges commerciaux face aux exigences de professionnalisme, d'éthique, de sécurité et de compétitivité économique ».

Le transport routier de marchandises constitue un maillon essentiel du commerce national et sous-régional ainsi qu'un levier important de compétitivité économique et d'intégration régionale. Au Burkina Faso, les opérations de contrôle routier impliquent plusieurs administrations intervenant dans les domaines de la douane, du commerce, de la sécurité, de l'environnement et du transport. Toutefois, la multiplicité des contrôles, certaines pratiques abusives et les insuffisances de coordination continuent d'impacter négativement la fluidité des échanges, les coûts logistiques, la compétitivité des entreprises et le climat des affaires. C'est pour faire face à ces défis que l'OCOD-BF a organisé ce séminaire qui a réuni plus de trois cent (300) participants.

Le séminaire avait pour objectif général de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du contrôle du transport routier de marchandises tout en favorisant la fluidité des échanges commerciaux, la compétitivité économique et l'amélioration du climat des affaires. De manière spécifique, il visait à analyser les contraintes liées aux contrôles routiers, clarifier les rôles et responsabilités des différentes structures de contrôle, promouvoir le professionnalisme, l'éthique et le respect des procédures, identifier les conséquences des tracasseries routières sur les opérateurs économiques, renforcer la coordination entre les administrations concernées, proposer des pistes de réformes et formuler des recommandations à l'attention du Gouvernement et des structures concernées.

Placé sous la présidence du Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité (MATM), représenté par la Secrétaire générale adjointe, et sous le coparrainage de la Directrice générale du Conseil burkinabè des chargeurs (CBC) et du Président de la Faîtière unique des transporteurs routiers du Burkina (FUTRB), le séminaire a réuni plus de 350 participants issus des administrations publiques, des structures de contrôle (BMCRF, CNLF, ONASER, Police, Eaux et Forêts, Douanes), des organisations professionnelles des transporteurs et des conducteurs, des opérateurs économiques, des commissionnaires en douane agréés et déclarants, des structures de délivrance des documents de pré dédouanement, des écoles et centres de formation, des partenaires techniques et financiers ainsi que des médias.

Les travaux se sont déroulés en trois principales articulations : la cérémonie d'ouverture, la phase des communications suivie des échanges, et la formulation des conclusions et recommandations sanctionnée par la cérémonie de clôture. Le présent rapport rend compte du déroulement des travaux et de leurs principaux résultats.











OCOD-BF
OBSERVATOIRE POUR LA CÉLÉRITÉ DES OPÉRATIONS DOUANIÈRES AU BURKINA FASO

II. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux interventions : le mot de bienvenue du Président du Comité d'organisation, Président de l'OCOD-BF, et le discours d'ouverture du Président du séminaire. Elle a été suivie d'une prestation artistique, de la photo de famille et des interviews accordées à la presse.

2.1. Mot de bienvenue du Président du Comité d'organisation

Dans son mot de bienvenue, le Camarade Robert KONTOGOM, Président du Comité d'organisation, a exprimé sa gratitude aux participants pour leur forte mobilisation et adressé ses remerciements déférents au Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité, ainsi qu'aux coparrains du séminaire pour leur accompagnement constant.

Il a rappelé que l'OCOD-BF, opérationnel depuis juin 2023, a pour mission d'observer, d'analyser, de dialoguer et de proposer des solutions concrètes pour que les opérations douanières et le transport de marchandises se déroulent dans des conditions de célérité, de transparence et d'efficacité accrues. Le choix du thème découle des constats de veille et des nombreuses saisines des opérateurs économiques faisant état de tracasseries routières imputables à un déficit de professionnalisme et d'éthique de certains agents de contrôle, sources de retards et de pertes de compétitivité pour les entreprises.

Loin de tout esprit de dénonciation, il a présenté le séminaire comme un cadre de dialogue constructif entre l'administration publique et le secteur privé, la fluidité des échanges et la rigueur du contrôle constituant des exigences complémentaires dès lors que le professionnalisme et l'éthique guident l'action de chacun. Il a enfin annoncé un suivi rigoureux des recommandations issues des travaux, salué le rayonnement sous-régional du modèle OCOD (Côte d'Ivoire, Niger, et bientôt Togo) et réitéré ses remerciements à tous les acteurs de l'avènement de ce séminaire et particulièrement au Directeur général des douanes pour son accompagnement.

2.2. Discours d'ouverture du Président du séminaire

Le discours d'ouverture a été prononcé par la Camarade Alice OUEDRAOGO, Secrétaire Générale Adjointe, au nom du Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité. Elle a salué les efforts des acteurs de la chaîne du commerce extérieur ainsi que l'initiative de l'OCOD-BF en matière de veille, de bonne gouvernance et de dialogue permanent.

Le Président du séminaire a souligné que le transport routier demeure le mode dominant d'acheminement des marchandises et un vecteur incontournable de l'intégration régionale dans les espaces AES, UEMOA et ZLECAf, sa fluidité conditionnant directement l'approvisionnement des populations, la compétitivité des entreprises et l'attractivité du pays comme espace de transit. Cette fluidité doit néanmoins s'articuler avec un contrôle rigoureux

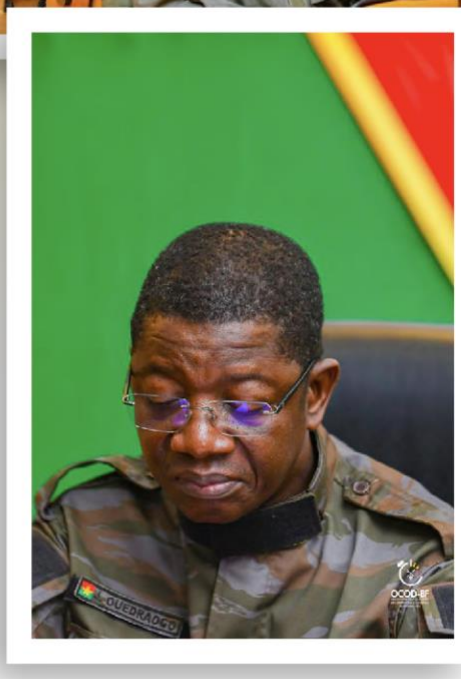
mais intelligent, protecteur des recettes de l'État, de la sécurité des personnes et des biens et des infrastructures routières.

Se référant aux données de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) sur les corridors Abidjan-Ouagadougou, Lomé-Ouagadougou et Tema-Ouagadougou, il a déploré la prolifération des postes de contrôle et l'aggravation des perceptions illicites qui renchérissent les coûts de transport et fragilisent la compétitivité. Il a en conséquence invité les participants à des réflexions approfondies et sans complaisance devant déboucher sur des recommandations concrètes, réalistes et applicables, avant de déclarer ouverts les travaux du séminaire.











III. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux ont été structurés autour de quatre communications présentées par les administrations concernées, chacune suivie d'un résumé en langue nationale mooré, puis d'une phase d'échanges avec les participants sous la conduite du Camarade Edouard Déogracias Yacinthe BATIEBO, modérateur.

3.1. Communication 1 : Réglementation du transport routier de marchandises : sécurité, professionnalisation et modernisation du secteur (MATM / DGTTM)

Présentée par le Camarade Baowendmanégré ZOUNGRANA, Directeur de la Circulation Routière et de la Normalisation, cette communication a rappelé que, dans un pays enclavé où le transport routier relie les zones de production, les centres de consommation et les corridors régionaux, l'activité de transport ne peut s'exercer sans respecter les textes qui l'encadrent. L'architecture juridique s'organise en trois niveaux : international (Convention CMR de 1956, Acte uniforme OHADA de 2003, lettre de voiture comme document contractuel fondamental), communautaire (Conventions TIE et TRIE de 1982, Règlement UEMOA n° 14/2005 relatif au gabarit, au poids et à la charge à l'essieu, accords bilatéraux avec les pays portuaires) et national (Loi d'orientation n° 025-2008/AN du 6 mai 2008 et décret n° 2014-683 du 1er août 2014 organisant l'accès à la profession de transporteur).

Trois problématiques ont structuré l'exposé : la surcharge, véritable fléau qui met en danger les usagers, dégrade prématurément les chaussées et fausse la concurrence, à combattre par le pesage fixe, mobile et dynamique et par la responsabilisation conjointe du chargeur, du transporteur et du conducteur ; le contrôle documentaire, présenté comme un outil de régulation articulé autour de quatre familles de documents exigibles (entreprise, véhicule, conducteur, marchandise) ; et la professionnalisation, dont la progression est illustrée par la montée des licences de transport délivrées, passées de 23 en 2019 à 338 en 2025. En conclusion, la modernisation du secteur repose sur le triptyque respect de la réglementation, professionnalisation des acteurs et gouvernance améliorée.

3.2. Communication 2 : Contrôle douanier du transport routier de marchandises : enjeux de mobilisation des recettes et de facilitation des échanges (DGD)

Présentée par le Camarade KOUELA Gervais, Inspecteur principal des douanes et Chef de service facilitation, coopération et développement de partenariat avec le secteur privé, cette communication a posé le dilemme central de l'administration douanière : maximiser le recouvrement des recettes tout en fluidifiant la circulation des marchandises. Les recettes douanières représentent environ 40 % des ressources propres de l'État, la Loi de finances rectificative 2026 fixant un objectif de recouvrement de plus de 1 400 milliards de FCFA. Dans le même temps, la facilitation constitue une obligation juridique découlant de la Convention de Kyoto révisée, du Cadre de normes SAFE de l'OMD, de l'Accord sur la facilitation des

échanges de l'OMC, du Code des douanes de l'UEMOA et du nouveau Code des douanes du Burkina Faso (loi n° 003-2025/ALT du 24 mars 2025).

Le dispositif de contrôle s'articule autour des contrôles fixes (bureaux de dédouanement frontaliers et intérieurs) et des contrôles mobiles (brigades mobiles et de ligne, unité mobile d'intervention, BST), avec des procédures distinctes pour le transit et pour la mise à la consommation. Les stratégies de conciliation présentées portent sur la digitalisation (interconnexion des systèmes douaniers, dématérialisation via SYDONIA World, tracking satellitaire des cargaisons), la gestion des risques par le ciblage des marchandises, le partenariat et la facilitation (Convention de partenariat privilégié, enlèvement immédiat, acheminement direct, déclaration anticipée), la contribution de l'OCOD-BF ayant permis de réduire le délai moyen de mainlevée de 5 jours en 2019 à 48 heures maximum depuis le protocole de 2022, ainsi que l'éthique à travers le programme A-CPI de l'OMD et le Conseil de discipline. Le message clé est que la facilitation n'est pas l'absence de contrôle mais sa rationalisation.

3.3. Communication 3 : Fluidité des échanges commerciaux et compétitivité économique : impacts des contrôles routiers des marchandises en transit (BMCRF)

Présentée par le Camarade Kassoum PAGABELEM, Chef de département des investigations, de la lutte contre la fraude et la contrefaçon à la Brigade Mobile de Contrôle Économique et de la Répression des Fraudes (BMCRF), cette communication a situé le Burkina Faso, pays enclavé dépendant des ports d'Abidjan, de Lomé, de Tema et de Cotonou, dans un contexte d'intégration (ZLECAf, UEMOA, CEDEAO, AES). Cette réalité impose la libre circulation tout en exposant l'économie aux risques de fraude, de détournement de transit et de contrebande. Le transit repose sur la confiance, et cette confiance exige des contrôles exercés par une pluralité d'acteurs : BMCRF, Douanes, CNLF, Police, Gendarmerie, Eaux et Forêts, services vétérinaires et phytosanitaires.

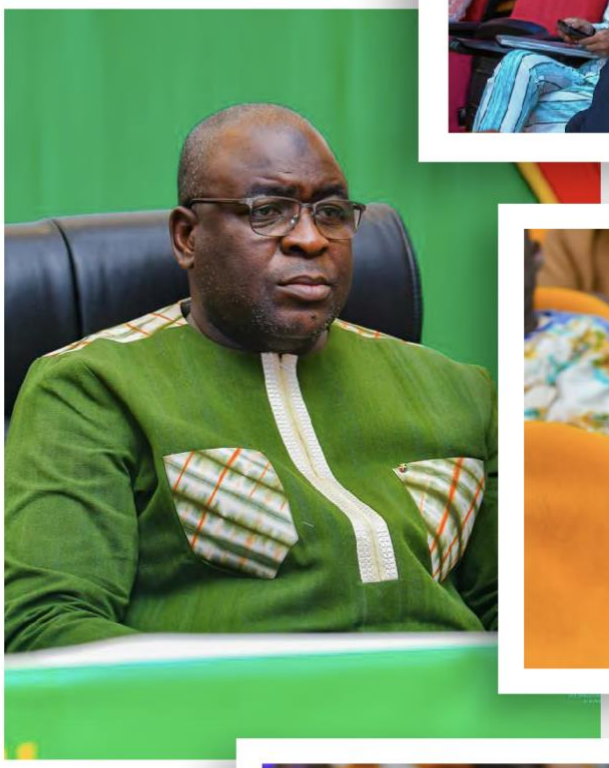
La communication a livré une lecture équilibrée des impacts : les contrôles protègent les recettes publiques, les consommateurs, la concurrence loyale et les filières stratégiques ; mais leur multiplication engendre des surcoûts (carburant, immobilisation, pénalités, détérioration des produits), dégrade la prévisibilité, pénalise la compétitivité et alimente les circuits informels. L'étude de cas des amandes de karité, portant sur l'interception de quatre camions déclarés en transit du Mali vers le Ghana avec suspicion de contournement de la réglementation nationale, a illustré la valeur d'un contrôle physique pertinent, fondé sur l'analyse des risques et la coopération entre administrations. Le message clé se résume en la formule « contrôler moins, mais contrôler mieux » : ciblage par les risques, digitalisation, géolocalisation, contrôles conjoints, réduction des redondances et dialogue permanent avec le secteur privé.

3.4. Communication 4 : Missions des Eaux et Forêts et documents contrôlés aux postes de contrôle (DGEF)

Présentée par le Camarade Lassane NACOULMA, Chef de la Division du contrôle de la législation et du contentieux à la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF), cette communication a justifié le contrôle forestier par la pression sur les ressources naturelles (pertes forestières estimées à près de 111 000 hectares par an), la protection des espèces menacées, le caractère stratégique de certains produits (karité, néré, liane), les engagements internationaux (CITES, Convention sur la diversité biologique) et la lutte contre le financement des groupes armés par l'exploitation illicite. Corps paramilitaire à double mission de sécurisation et de développement rural (loi n° 063-2015/CNT), les Eaux et Forêts contrôlent quatre domaines : la forêt (permis de coupe, de circulation, de dépôt), la faune (permis de capture, de chasse, de détention, autorisations CITES), la pêche (licences de commercialisation et de transport) et l'environnement (produits chimiques dangereux), sur le fondement du Code forestier de 2011 et du décret n° 450-2012 portant police forestière.

La communication a insisté sur les garanties offertes aux usagers : tout paiement donne droit à une quittance et des voies de recours existent (recours hiérarchique, CONACFP joignable au numéro vert 1020, organisations syndicales, juridictions). Face aux griefs relevés (paiements indus, manque de courtoisie, méconnaissance mutuelle des textes), elle a recommandé de sensibiliser les acteurs aux textes et documents exigibles, de recourir systématiquement aux mécanismes anti-tracasseries et d'exiger les quittances.









OCOD-BF
OBSERVATOIRE POUR LA COLERE DES OPERATIONS DOUANIERES AU BURKINA FASO

IV. ÉCHANGES ET DÉBATS

Sous la conduite du modérateur, une phase d'échanges nourris a permis aux participants d'exprimer leurs préoccupations, de partager leurs expériences et de formuler des observations et propositions. Les principales difficultés soulevées sont les suivantes :

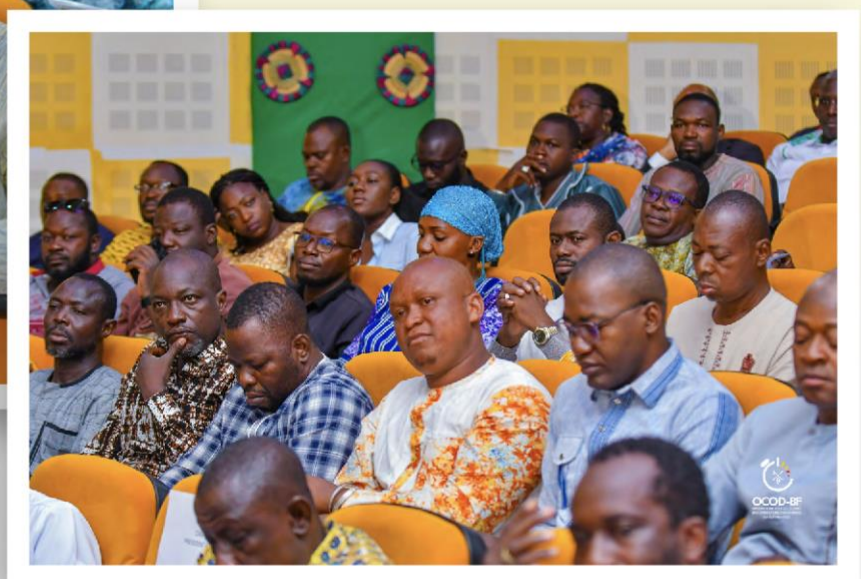
- L'exigence de documents de dédouanement sur des cargaisons en transit, notamment à certains postes de contrôle tenus par la BMCRF ou alors par les Eaux et Forêts;
- La confusion de rôles en matière de contrôle documentaire des cargaisons en transit routier notamment entre la douane et la BMCRF et quelques fois les Eaux et Fôrets ;
- Les préjudices en termes de couts et de délais, causés par l'immobilisation des cargaisons en cours de transit routier notamment par la BMCRF exigeant aux chauffeurs tantôt des documents de pré dédouanement (DPI) ou de dédouanement à destination (CNC) ;
- les demandes de facilitation formulées par certains chargeurs pour des marchandises illicites ;
- les déclarations de transit ne mentionnant pas l'ensemble des marchandises transportées ;
- la répétition des contrôles par plusieurs brigades d'un même corps ;
- les mauvaises conditions de séjours des cargaisons au niveaux des aires de dédouanement, surtout à Ouagadougou avec l'engorgement de Ouagarinter et les attentes prolongées au parking d'attente de Kouba;
- la non-perception par les acteurs, d'une quelconque incidence des postes de contrôles juxtaposés de Cinkansé (frontière Burkina-Togo) sur la réduction des couts et de délais de transit sur la desserte du Burkina Faso ;
- la confiscation des documents de véhicules lors des contrôles.

Au terme des discussions, plusieurs points de convergence se sont dégagés. Les participants ont unanimement reconnu la complémentarité entre le contrôle et la fluidité : le contrôle légitime protège l'économie, ce sont les redondances et les pratiques abusives qui la pénalisent. La coordination interservices et la mutualisation des contrôles sur les corridors apparaissent comme la réforme la plus consensuelle. La digitalisation, l'interconnexion des systèmes et la gestion des risques constituent les leviers techniques communs de rationalisation. L'éthique et le professionnalisme des agents, matérialisés par la délivrance des quittances, le programme A-CPI, le Conseil de discipline, l'OCOD-BF et la CONACFP, répondent directement au thème du séminaire. Enfin, la sensibilisation réciproque des agents et des usagers sur les textes et documents exigibles s'impose comme une recommandation transversale immédiate.








OCOD-BF

V. RECOMMANDATIONS

À l'issue des travaux, les participants ont adopté, par consensus, les recommandations ci-après, adressées au Gouvernement ainsi qu'aux structures et organisations concernées, en vue de leur mise en œuvre diligente et de leur suivi par l'OCOD-BF.

5.1. Recommandations transversales

- organiser, dans les meilleurs délais, une concertation technique entre la Direction générale des douanes et la BMCRF en vue d'harmoniser les compréhensions autour de la notion de « marchandises en transit », puis élargir cette démarche d'harmonisation aux autres services intervenant dans la chaîne de contrôle ;
- instituer un cadre permanent de concertation des acteurs du transit, se réunissant chaque trimestre, chargé du suivi des difficultés rencontrées sur les corridors et des solutions convenues ;
- intensifier l'information et la sensibilisation des agents de contrôle et des usagers de la route sur les textes en vigueur et les documents exigibles, afin de prévenir les contrôles indus et les contestations ;
- accélérer la digitalisation des procédures, l'interconnexion des systèmes d'information des administrations de contrôle et le déploiement de la gestion des risques, en vue de réduire les contrôles redondants et les délais de passage ;
- promouvoir la culture du professionnalisme et de l'éthique chez les acteurs publics et privés, et généraliser le recours aux mécanismes de lutte contre les tracasseries routières, notamment la délivrance systématique de quittances, le numéro vert 1020 de la CONACFP, les numéros de l'OCOD-BF (62 91 88 88/ 67 91 88 88/ 68 91 88 88) et les voies de recours légales.

5.2. À l'endroit de la Direction générale des douanes

- clarifier et diffuser largement les attributions respectives des services douaniers chargés du contrôle du transit, afin d'éviter les chevauchements d'interventions et de garantir la prévisibilité des contrôles pour les usagers.

5.3. À l'endroit de la Brigade Mobile de Contrôle et de Répression de la Fraude (BMCRF)

- renforcer la communication sur les attributions de la BMCRF ainsi que sur l'étendue et les limites de ses interventions dans le contrôle des cargaisons en transit routier, afin de prévenir les incompréhensions avec les usagers.

5.4. À l'endroit de la Direction générale des Eaux et Forêts

- mieux faire connaître les prérogatives de l'administration des Eaux et Forêts en matière de contrôle routier de marchandises, ainsi que les documents dont elle est fondée à exiger la présentation.

5.5. À l'endroit de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso

- œuvrer à l'amélioration significative des conditions de séjour des cargaisons sur les aires de dédouanement, particulièrement dans la ville de Ouagadougou, notamment en matière d'aménagement, de sécurité et de services offerts aux usagers.

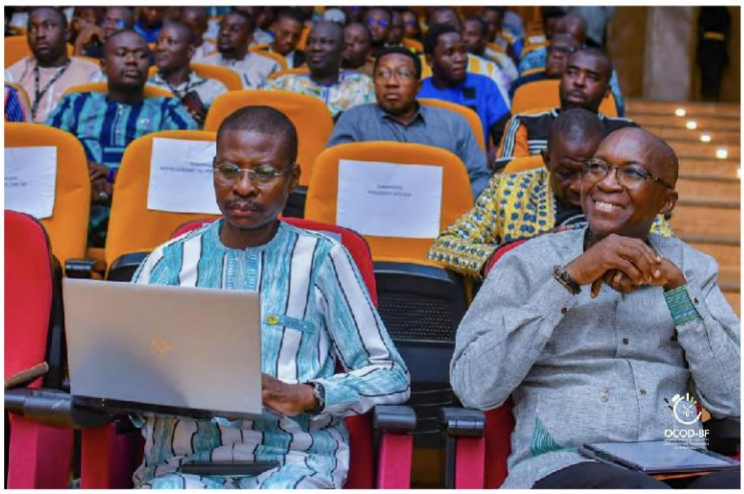
5.6. À l'endroit de la Commission de l'UEMOA

- réaliser une évaluation diagnostique de l'impact du poste de contrôle juxtaposé de Cinkansé sur la compétitivité du transit routier des cargaisons desservant le Burkina Faso, notamment en termes de coûts et de délais, et mettre en œuvre les mesures correctives qui en découleront.

5.7. À l'endroit des chargeurs et des transporteurs

- conclure et exécuter les contrats de transport avec rigueur et professionnalisme, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- privilégier, en cas de contestation d'un contrôle, les voies de recours et procédures prévues par chaque administration.









OCOD-BF
OBSERVATOIRE POUR LA CÉLÉRITÉ DES OPÉRATIONS DOUANIÈRES AU BURKINA FASO

VI. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par la restitution des principales conclusions et recommandations par le modérateur, l'exhortation au professionnalisme du Directeur Général des Transports Terrestres et Maritimes (DGTTM) suivie des mots de remerciements du Président de l'OCOD-BF, Président du Comité d'organisation. La disponibilité du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Mobilité à accompagner toutes les initiatives concourant à l'amélioration de la gouvernance du secteur des transports a été réaffirmée. De même, assurance a été donnée aux participants que les conclusions et recommandations feront l'objet d'une attention particulière par les acteurs concernées en vue de décisions idoines. Les travaux ont pris fin autour de 15 heures 15 minutes par un déjeuner offert aux participants.




OCOD-BF




PRESIDENT DE LA CEREMONIE
CAMARADE EMILE ZERBO
CO-PARRAIN
CO-PARRAIN
OCOD-BF

VII. CONCLUSION

Le séminaire de sensibilisation du 29 juillet 2026 a pleinement atteint ses objectifs. Il a favorisé une meilleure compréhension des missions et contraintes des structures de contrôle, des transporteurs et des acteurs du commerce. Il a également mis en évidence les coûts économiques liés aux tracasseries et aux contrôles redondants, tout en aboutissant à des recommandations concrètes, réalistes et applicables, centrées sur la coordination interservices, la digitalisation, la gestion des risques ainsi que la promotion de l'éthique et du professionnalisme.

L'OCOD-BF veillera au suivi rigoureux de la mise en œuvre de ces recommandations et les transmettra aux autorités compétentes, notamment au Ministère de l'Administration territoriale et de la Mobilité, pour une prise en compte diligente. L'extension sous-régionale du modèle OCOD, déjà opérationnel en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Niger, et en cours d'implantation au Togo, confirme la pertinence de cette démarche de dialogue public-privé en faveur de la fluidité des échanges et de la compétitivité économique.

Fait à Ouagadougou, le 29 juillet 2026

Le Secrétariat des travaux

ANNEXE 1 : CHRONOGRAMME DU SÉMINAIRE

HORAIRE	ACTIVITÉS	RESPONSABLES
08h00 - 09h00	Accueil et installation des participants	Organisateurs
09h00 - 10h00	Mot de bienvenue du Président de l'OCOD-BF ; prestation artistique ; discours d'ouverture du Président de la cérémonie ; photo de famille ; interviews avec la presse	Organisateurs
10h00 - 10h20	Communication 1 : Réglementation du transport routier de marchandises : sécurité, professionnalisation et modernisation du secteur	MATM
10h20 - 10h25	Résumé de la communication en langue nationale	Traducteur
10h25 - 10h45	Communication 2 : Contrôle douanier du transport routier de marchandises : enjeux de mobilisation des recettes et de facilitation des échanges	DGD
10h45 - 10h50	Résumé de la communication en langue nationale	Traducteur
10h50 - 11h10	Communication 3 : Fluidité des échanges commerciaux et compétitivité économique : impacts des contrôles routiers des marchandises en transit	BMCRF
11h10 - 11h15	Résumé de la communication en langue nationale	Traducteur
11h15 - 11h35	Communication 4 : Sécurité des corridors routiers et contrôle des marchandises : concilier sécurité et libre circulation	Eaux et Forêts
11h35 - 11h40	Résumé de la communication en langue nationale	Traducteur
11h40 - 13h40	Discussions autour des présentations	Modérateur
13h40 - 14h00	Principales conclusions et recommandations	Secrétariat / Modérateur
14h00 - 14h15	Cérémonie de clôture	Organisateurs
14h15	Déjeuner et fin du séminaire	Organisateurs

ANNEXE 2 : LISTE DE PRÉSENCE

QR code à scanner (Liste de Présence)





OCOD-BF

OBSERVATOIRE POUR LA CÉLÉRITÉ
DES OPÉRATIONS DOUANIÈRES
AU BURKINA FASO

+226 62 91 88 88 / 67 91 88 88 / 68 91 88 88

ocod.bf@gmail.com

Ouaga 2000, côté sud de COTECNA. 10 BP 13865 Ouagadougou